



Compte rendu de la CAO du 26 février 2019

Vos représentants CFDT présents à la CAO :

Jean-François PASCOLINI (titulaire), Jean-Michel THERET (titulaire)

Didier BROUQUIERES (suppléant), Excusé : Jean-Alain VALENTIN (suppléant)

Les propositions d'avancement de l'administration ont été étudiées en intersyndicale en gardant à l'esprit l'équité pour toutes les familles, la priorisation des validations pour les essais en poche et les critères d'ancienneté des candidats (age ou ancienneté dans le groupe).

Dans l'ensemble, les demandes de l'intersyndicale sont satisfaites (9/10).

Bilan de gestion 2018

Il décrit un effectif stable entre 2017 et 2018 de 102 agents mais l'administration annonce 8 départs à la retraite en 2019 ce qui fera passer l'effectif sous la barre symbolique des 100 agents.

Avancements de groupes au titre de l'année 2019

Le taux pro/pro (promouvables/promus) permet en 2019 les avancements suivants :

- Accès au groupe VI : 0 poste pro/pro
- Accès au groupe VII : 2 postes pro/pro
- Accès HCCom : 0 poste pro/pro
- Accès HCA : 3 postes pro/pro
- Accès en HCB : 2 postes pro/pro
- Accès en HCC : 1 poste pro/pro
- + 2 postes à répartir pour un avancement vers les groupes VI, VII et HCA

Les avancements de groupes retenus par la commission sont les suivants :

- Groupe VI : aucun avancement
- Groupe VII : 4 avancements
 - ✓ 2 validations d'essai en poche famille électrotechnicien
 - ✓ 1 avancement par voix d'essai dans la famille logisticien
 - ✓ 1 avancement au choix dans la famille ouvrier d'entretien (P.PIEL)
- Groupe HCCom : aucun avancement
- Groupe HCA : 3 avancements
 - ✓ 1 avancement par voix d'essai dans la famille logisticien
 - ✓ 1 avancement par voix d'essai dans la famille brocheur/relieur
 - ✓ 1 avancement par voix d'essai dans la famille technicien de laboratoire
- Groupe HCB : 2 avancements
 - ✓ 1 validation d'essai en poche famille logisticien (G.PROUIN)
 - ✓ 1 par voix de stage famille mécanicien d'usinage (H.SCHAFFNER)
- Groupe HCC : 1 avancement
 - ✓ 1 validation d'essai en poche dans la famille électrotechnicien

Avancements d'échelons au choix au titre de l'année 2019

7 agents bénéficieront d'un avancement d'échelon au choix en 2019 à savoir :

DALLEAU Joseph
CHAPELLE Brice
VALENTIN Jean-Alain
RIEUBLANC Sébastien
LE CORRE François
GABET Joël
TESTA Clément

Demandes de reconnaissance de fonctions à la qualification de chef d'équipe

Actuellement 20 primes sur 22 possibles sont attribuées.

Deux demandes ont été présentées lors de cette séance :

- Le maintien de la prime du poste de chef d'équipe électrotechnicien à la section Énergie de Toulouse est approuvé, elle sera exportée à la prochaine CICAVEO .
- Le maintien de la prime de M Telmar consécutif à une réorganisation ne nécessite pas un export en CICAVEO et est approuvé.

Questions diverses

Demandes de changement de familles

Deux demandes de changement de familles professionnelles ont été étudiées :

- Roger BASSELER devient Logisticien en conséquence de la reconnaissance de son poste dû à une réorganisation (article 30 sur les réorganisations).
Ce changement de famille ne nécessite donc pas d'évaluation/essai préalable.
- Monsieur Daniel DASILVA demande un changement vers la famille logisticien motivé par sa direction. Compte tenu de la création de la famille « OMSIE » au 1^{er} mars 2019, l'administration proposera à l'agent de reformuler sa demande pour intégrer cette nouvelle famille.

Qualification de poste

La qualification du poste de Monsieur Christophe CABARET en qualité de responsable logistique sera exporté vers la CICAVEO.

Réorganisation

Deux agents toulousains, Cyril DEMAY et Fabrice FAURIE, changeront d'équipe pour aller vers le magasin, sans nécessité de changement de famille. Cette mutation sera effective au 1^{er} mars.

Part variable de la prime de technicité

Certains agents (recrutés à partir de 2011) avaient saisi leurs représentants syndicaux, car ils ne percevaient pas de part variable de la prime de technicité.

Une harmonisation des seuils a été fixée par l'administration suivant 3 niveaux :

- ✓ niveau 1 : groupes 5, 6,7 et Hccom environ 36 €
- ✓ niveau 2 : HCA, HCB et HCC environ 45 €
- ✓ niveau 3 : Chef d'équipe de HCA à HCC environ 56 €

Pour les agents percevant déjà la part variable au moins équivalente à celle définie, aucun changement.

Pour les agents percevant moins (ou 0), un rattrapage sera effectué depuis le 1^{er} juillet 2018.

Nous déplorons cependant que l'administration ai refusé la demande des OS de remonter à une date antérieure voire à la date d'embauche des agents concernés, celle-ci prétextant des raisons budgétaires et le fait qu'il n'existe aucune obligation légale de verser cette part variable.

Fiches de paye /portail ENSAP

L'intersyndicale porte à la connaissance de l'administration les retards importants d'envoi des fiches de paye pour les OE. Ces retards sont d'autant plus préjudiciables que ces fiches de paye ne sont pas accessibles sur le portail ENSAP contrairement aux autres corps.

En effet, la dernière reçue remonte au mois d'octobre 2018.

Prochaine CAO prévue fin mars, début avril.